









LES GARANTIES DES PRODUITS **Bel'M**

Version Septembre 2018.

	Gammes	Aluminium	Mixte	Bois prépeint	Bois laqué ou lasuré	Acier					
 FINITION DORMANT	Anti-corrosion	10 ans	10 ans	-	-	10 ans					
	Brillance / Couleur*	10 ans	10 ans (face extérieure)	-	3 ans**	5 ans					
 FINITION OUVRANT	Anti-corrosion	  10 ans	  10 ans	-	-	Laqué Blanc 9016	Laqué 7016 satiné	Laqué Nuancier standard	Laqué RAL couleurs illimitées	Blanc (ouvrant de 48 mm)	10 ans
	Brillance / Couleur*	10 ans	10 ans (face extérieure)	-	3 ans**	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	3 ans	5 ans
 FINITION ACCESSOIRES ET QUINCAILLERIES							2 ans				
 GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MÉCANIQUE / ÉTANCHÉITÉ	Dormant						10 ans				
	Ouvrant						10 ans				
	Quincaillerie						10 ans				
	Serrure						5 ans				
	Vitrage						10 ans				

Les Garanties

Nos innovations constantes permettent d'améliorer régulièrement les durées de nos garanties comprises en date d'achat.

Nos innovations constantes permettent d'améliorer régulièrement les durées de nos garanties comprises en date d'achat.

** Sauf Chêne 2 ans



Cette garantie ne peut jouer que si toutes les recommandations de pose et d'entretien sont respectées strictement. La garantie se limite au remplacement, **dans leur état de livraison**, ou à la réparation des éléments défectueux constitutifs à un vice de fabrication reconnu et constaté par nos services.

[Conditions de garantie sur l'ouvrant acier laqué.](#)

Transport, manutention et stockage

 <p>TRANSPORT, MANUTENTION ET STOCKAGE SUR CHANTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transportez toujours la porte verticalement. • Stockez-la verticalement, contre une paroi plane, en évitant tout risque de gauchissement et à l'intérieur d'un local aéré. • Ne stockez jamais la porte à l'extérieur, sous la pluie ou au soleil, ou dans un local humide. • Lorsque vous transportez la porte, veillez à ne pas la faire traîner sur le sol. 	<ul style="list-style-type: none"> ● POUR LES PORTES EN BOIS ET EN ACIER, conservez la protection de l'ouvrant tant que les enduits (extérieur) et les plâtres (intérieur) ne sont pas finis. Elle protège efficacement la porte et les vitres contre les tâches et les rayures dues aux projections. <ul style="list-style-type: none"> ⚠ La protection ne devra pas rester plus de 5 mois sur l'ouvrant. ⚠ En cas de séchage des plâtres, l'aération des locaux doit être très efficace (l'humidité ambiante intérieure ne doit pas être excessive pendant plus d'une semaine). ⚠ En cas d'application d'un enduit extérieur : <ul style="list-style-type: none"> - n'appliquez surtout pas de ruban de protection orange fortement adhésif sur les portes d'entrée. - retirez la bande cache dès que l'enduit est sec. ● POUR UNE PORTE ALUMINIUM OU MIXTE, conservez les films adhésifs de protection durant la durée du chantier (au maximum pendant 5 mois) pour protéger la porte contre les rayures. <ul style="list-style-type: none"> • Protégez le seuil aluminium pendant toute la durée du chantier.
 <p>PRODUIT MANUFACTURÉ</p>	<p>Les vitrages décoratifs utilisés pour la fabrication de nos portes d'entrée comportent une partie de façonnage manuel et, de ce fait, ne peuvent être exempts d'irrégularités d'aspect. Les règles concernant l'aspect des vitrages isolants sont définies par la FFPV (Fédération Française des Professionnels du Verre).</p>

Les exclusions de garanties

La garantie démarre à la livraison chez notre revendeur et couvre les produits Bel'M vendus et installés en France métropolitaine.

- la garantie ne couvre pas les défauts et les dommages causés par une mauvaise installation ou tout autre défaut non relié à la fabrication et aux matériaux décrits.
- l'absence de la protection d'origine ou sa dégradation durant le chantier.



- l'absence de respect des prescriptions de pose, et des règles de l'art recommandées par les DTU 36.5 Mise en œuvre fenêtres et portes d'entrée extérieures et DTU Peintures 59.1. les DTU sont consultables sur le site du centre scientifique et technique du bâtiment : www.cstb.fr.

- l'exposition et/ou l'usage de la porte dans un autre contexte que la maison individuelle, pour lequel notre produit a été conçu. Voir les conditions de garantie pour les informations relatives aux zones d'exposition, et aux critères d'évaluation.

- les désordres survenant suite à des conditions climatiques exceptionnelles.

- Toute modification ou intervention technique ne garantissant plus son niveau d'étanchéité, ou son isolation... (exemple : rabotage, ponçage...).

- l'absence d'entretien, ou un entretien différent de celui que nous préconisons pour la porte d'entrée et pour la serrure.

- les défauts visibles non déclarés lors de la livraison du produit.

- les anomalies admises par les tolérances de fabrication et de pose, fixées par les normes françaises et européennes.

- exception spécifique :

- pour les portes bois : les légères différences de teintes, les petits nœuds sains (jusqu'à un diamètre de 2 cm selon l'essence) et les microfissures qui, sans fragiliser la porte d'entrée contribuent à la chaleur du bois.

- pour les portes aluminium : pour les portes de couleurs foncées et selon l'exposition, le parement extérieur peut chauffer de manière très importante et occasionner des brûlures lors de contact avec la peau.

- pour les portes acier : la garantie anticorrosion s'applique pour les ouvrants situés à plus de 3 kms d'une côte ou d'une atmosphère agressive (pour les ouvrants situés à moins de 3 kms, nous consulter).

- en cas d'intervention de nos services sur site, alors que les conditions de pose ou d'entretien ne sont pas respectées, il sera procédé à une facturation aux frais réels.